

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION

RÉSOLUTION FINALE – 2024-PPCMOI-03

Adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
295 à 299, rue Saint-Joseph
Construction d'un deuxième bâtiment principal (trifamilial) sur le lot 4 159 657

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

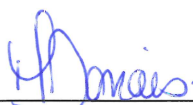
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté la résolution finale suivante :

- 2024-PPCMOI-03 adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble concernant le 295 à 299, rue Saint-Joseph portant présentement le numéro de lot 4 159 657, visant à permettre la construction d'un deuxième bâtiment principal (trifamilial) sous certaines conditions.

Ladite résolution faisant office de règlement entrera en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ladite résolution peut être consultée au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. La résolution est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois de novembre 2024.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière